



Comité de parents du centre de services scolaire des découvreurs 2023-2024

Le 13 décembre 2023, 19h30

En présentiel à la salle La Chapelle ou en virtuel via Teams

Procès-verbal de la 3^{ème} rencontre

Étaient présents (en gras)

DÉLÉGUÉ

Mme Mélanie Bédard
Mme Asma Khemiri
Mme Audrey Lamontagne
Mme Clémence Morin
Mme Gitane Boivin
M. Steve Fortier
M. Hedi Kaffel
Mme Isabelle Langlois
Mme Jacynthe Tassé
Mme Alexandra Lavallé
Mme Marie-Claude Bouchard
M. Martin Corbeil
Mme Amélie Plante
Mme Patricia Béland
M. Simon Mélançon
Mme Marianne Barnabé
M. Jacques Leblanc
Mme Catherine Boileau
M. Karl-Alexandre Jahjah
M. Sébastien Pomerleau
M. Stéphane Lapierre
Mme Brigitte Bussièrès
Mme Viviane Blanchette-Dimbeko
Mme Noémie Lavallée

ÉCOLE

École Saint-Michel
École Notre-Dame-de-Foy
École Primevères/Jouvence
École L'Abrisseau
École du Campanile
École L'Étincelle/Trois-Saisons
Polyvalente L'Ancienne-Lorette
École Madeleine-Bergeron
Représentante EHDAA
École Les Bocages
École Les Sources
École des Pionniers
École d'éducation internationale Filteau
École des Hauts-Clochers
École des Coeurs-Vaillants
École Marguerite-d'Youville
École De Rochebelle
École Fernand-Seguin
École Sainte-Geneviève
École Saint-Mathieu
Collège des Compagnons
École Saint-Louis-de-France
École Le Ruisselet
École Saint-Yves

SUBSTITUT

M. Philippe Masse
Mme Rosine Kabindigirir
Mme Stéphanie Houde
Mme Marie Christine Nolet
Mme Geneviève Charest
Mme Stéphanie Richer
Mme Caroline Leblanc
M. Denis Lefrançois
Mme Tina Fournier-Ouellet
Mme Véronique Dorval
Mme Gisèle Vachon
Mme Anne-Laure Rollin
Mme Gertha Jean
M. Mathieu Bujold
Mme Nabila Yasmine Saidji
Mme Julie Baribeau
Mme Aurélie Levy
Mme Laura Maltais-Provençal
M. Mehieddine Harzallaoui
M. Christian Lavoie
Mme Maxime Bernier
Mme Marie-Claude Tardif
Mme Syltiane Goulet

M. Christian Pleau

Directeur général

M. Éric Beaupré

Directeur général adjoint

Agit à titre de rédactrice de procès-verbal : Mme Carole Doudeau

1. OUVERTURE

1.1. Mot de bienvenue

M. Sébastien Pomerleau souhaite la bienvenue aux membres du comité de parents et constate qu'il y a quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 13 décembre 2023

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 13 décembre 2023
- 1.3. Adoption et suivi du procès-verbal du 8 novembre 2023

2. Intervention du public

- 2.1. Frédéric Demers – Utilisation des écrans dans les écoles

3. Consultation et informations du centre de services scolaire

- 3.1. Consultation sur le Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Décision
- 3.2. Portrait de l'utilisation des écrans dans les écoles
- 3.3. Informations du directeur général

4. Informations des représentants et des comités

- 4.1. Président
- 4.2. Parents d'élèves au conseil d'administration du CSS
- 4.3. Représentant du comité consultatif des services aux EHDAA
- 4.4. Délégués à la Fédération des comités de parents du Québec
- 4.5. Autres représentants et comités

5. Interventions des membres

6. Fermeture de la séance

- 6.1. Prochaine réunion – 7 février 2024
 - 6.2. Levée de la séance
-

Il est proposé par Mme Clémence Morin, appuyée par M. Simon Mélançon d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

1.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 8 novembre 2023

Madame Amélie Plante propose de modifier un paragraphe au point 6.1 *Tour de table sur l'état de situation du renouvellement du projet éducatif*, soit de remplacer le texte pour l'école d'éducation internationale Filteau par « le projet est adopté et en attente de la mise en page ».

Il est proposé par Mme Viviane Blanchette-Dimbeko, appuyée par Mme Amélie Plante d'adopter le procès-verbal modifié.

Adopté à l'unanimité

2. Intervention du public

2.1. Frédéric Demers – Utilisation des écrans dans les écoles

M. Frédéric Demers, parents d'élèves de l'École de Rochembelle, fait part de ses préoccupations relativement à l'utilisation des écrans dans les écoles. Il aimerait connaître les réponses à ces questions :

1- Existe-t-il des outils pour connaître le nombre d'heures d'utilisation des écrans dans les écoles par jour et par niveau?

2- Comment les écoles s'assurent-elles de la pertinence de l'utilisation des écrans?

3- Comment rendre pérenne l'utilisation du matériel informatique? Comment les équipes vont-elles analyser l'impact de leur pratique?

4- D'un point de vue pédagogique, comment sont sélectionnés les outils pédagogiques?

5- Y a-t-il des cibles dans les écoles quant à l'utilisation du matériel informatique?

3. Consultation et informations du centre de services scolaire

3.1. Consultation sur le Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Décision

Le sous-comité sur les critères d'inscription des élèves recommande au comité d'être en accord avec le projet de Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire sous réserve de fixer au 1^{er} mars la fin de la période d'inscription et qu'un mécanisme soit mis en place pour éviter l'abus de l'article 14.2, comme l'approbation du conseil d'administration.

Le sous-comité précise que le devancement de la fin de la période d'inscription ne cause pas de préjudices aux familles qui s'inscrivent leurs enfants à une école avant le 1^{er} mars, mais qui, à cause d'un déménagement, change pour une autre école du centre de services scolaire plus tard.

M. Stéphane Lapierre indique que des parents d'élèves de l'école du Campanile souhaitent que le critère d'ancienneté soit pris en compte au lieu du critère de distance. Toutefois, le sous-comité ne recommande pas de modifier les règles à ce niveau.

Considérant qu'il soit préférable que la période d'inscription se termine à une date fixe et connue;

Considérant qu'il soit préférable qu'un mécanisme soit mis en place pour éviter l'abus possible de l'article 14.2;

Il est proposé par M. Simon Mélançon, appuyé par Mme Clémence Morin que le comité de parent soit en accord avec le projet de cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire sous réserve que :

- dans la section 8, remplacer « après la période d'inscription déterminée par le CSSDD » par « après le 1er mars »;
- à l'article 14.2, ajouter « après l'approbation du conseil d'administration » après « peut ».

Adopté à l'unanimité

3.2. Portrait de l'utilisation des écrans dans les écoles

M. Christian Pleau devait être accompagné des conseillers pédagogiques spécialisés en technopédagogie pour échanger sur la citoyenneté à l'ère du numérique. Avec la grève, la rencontre explicative est reportée à la rencontre de février.

Avec l'arrivée des tablettes, les outils pédagogiques sont devenus de plus en plus intéressants pour l'élève. Dès l'arrivée de ces tablettes, la préoccupation était sur le fait de les utiliser de façon pédagogique et non uniquement ludique.

M. Christian Pleau rappelle qu'en 2018, le ministère de l'Éducation souhaitait que le potentiel numérique soit inculqué avec une pensée critique. Aujourd'hui, tous les enseignants ont un ordinateur qui améliore la qualité de leur pratique. La pandémie est venue bouleverser la situation et a favorisé le déploiement du numérique.

Cependant, certaines préoccupations restent à ce jour importantes, telles que les effets sur l'obésité, la vision, le langage, les interactions sociales, etc.

M. Christian Pleau présente les contrôles mis en place par le centre de services scolaire sur les outils technopédagogiques. D'autres contrôles peuvent être mis en place par l'école.

M. Christian Pleau indique que tous les appareils remis aux élèves appartiennent aux centres de services scolaire des Découvreurs et que le système ne permet pas le téléchargement d'outils de distraction. Les outils installés, sont des outils pour faciliter la communication avec l'enseignant et sont adaptés pour les personnes ayant des besoins particuliers.

M. Christian Pleau partage ses interrogations en termes de sensibilisation, de surconsommation et sur l'interdiction des cellulaires en classe. D'ailleurs, le ministère de l'Éducation a émis une directive pour interdire l'utilisation des cellulaires en classe.

M. Christian Pleau rappelle que deux conseillers pédagogiques seront plus à même d'échanger sur le sujet de la préoccupation sur la citoyenneté à l'ère du numérique. Il existe un référentiel sur la citoyenneté numérique qui commence à être déployé.

M. Sébastien Pomerleau demande si le référentiel est accessible. M. Éric Beaupré confirme que les sections sont aussi bien accessibles aux enseignants qu'aux parents. Pour le moment, les directions d'école et le personnel scolaire sont formés.

Mme Julie Baribeau demande si une ligne directrice existe pour l'utilisation du Chromebooks à l'école, si le WIFI est disponible en tout temps et si les outils sont adaptés à l'âge de l'élève? M. Christian Pleau répond que l'utilisation des Chromebooks relève du code de vie de l'école. Il indique également qu'il n'est pas possible de bloquer le WIFI sur l'heure du midi puisque certains enseignants travaillent durant ce temps.

Mme Mélanie Bédard demande pourquoi les chromebooks doivent être changés, au vu des enjeux écologiques importants. M. Christian Pleau indique que les outils informatiques doivent être changés pour des raisons de sécurité tous les quatre à cinq ans. Actuellement, le centre de services scolaire ne sait pas si du financement sera disponible pour renouveler les Chromebooks acquis pendant la pandémie.

M. Sébastien Pomerleau ajoute qu'il existe aussi une préoccupation quant à l'utilisation des écrans au primaire. À titre d'exemple, l'écran peut devenir une récompense (ex : film), et ce plusieurs fois par jour.

3.3. Informations du directeur général

M. Christian Pleau espère que la grève se termine bientôt.

M. Christian Pleau indique que la période d'inscription est du 20 au 29 février 2024.

M. Christian Pleau indique que le projet de loi 23 a été adopté avant les fêtes. Voici quelques modifications apportées :

- Il est légitimé de réaliser des séances d'établissements à distance;
- Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'établissement d'une école est constatée lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives sans motif jugé valable;
- Les documents des séances du conseil d'établissement et du conseil d'administration doivent être transmis 7 jours avant ladite séance.
- Le directeur général actuel reste en poste jusqu'au 30 juin 2025. Si, un renouvellement devait avoir lieu, la durée serait pour une période de cinq ans.
- Le ministre de l'Éducation pourra invalider une décision prise par le conseil d'administration.
- Une entente annuelle de gestion et d'imputabilité doit être conclue entre les centres de services scolaire et le ministère de l'Éducation.

- Le ministère de l'Éducation se donne la possibilité d'autoriser l'enseignement à distance en fonction des situations.

M. Simon Mélançon demande à M. Christian Pleau, qui l'a engagé. M. Christian Pleau indique qu'auparavant, le conseil d'administration avait le pouvoir de nommer le directeur (cette mesure concernait seulement les francophones). Depuis le projet de loi 23, des changements sont en cours.

4. Informations des représentants et des comités

4.1. Président

M. Sébastien Pomerleau informe que le projet de la loi 47 visant à assurer la sécurité des élèves a été déposé à l'Assemblée nationale.

M. Sébastien Pomerleau revient sur la conférence Synergia du 22 novembre. Cette conférence abordait l'utilisation des écrans dans l'environnement familial. Il indique que seulement 100 personnes étaient présentes sur les 400 personnes initialement prévues. La prochaine conférence de Synergia aura lieu le 23 janvier.

M. Sébastien Pomerleau rappelle que le 17 janvier a lieu la formation sur les frais chargés aux parents. Cette formation est ouverte à tous les membres du conseil d'établissement.

Le cercle des présidents de conseil d'établissement s'est rencontré le 6 décembre dernier. Puisque M. Sébastien Pomerleau était absent, c'est Mme Clémence Morin qui a présidé la rencontre. Elle remercie les présidents présents à cette rencontre.

4.2. Parents d'élève au conseil d'administration du CSS

M. Martin Corbeil mentionne qu'un surplus important a été enregistré dans les états financiers 2022-2023 du centre de services scolaire. Ce surplus est causé par la nouvelle norme sur l'obligation de mise hors services des immobilisations, car les revenus ont été enregistré cette année, alors que les coûts ont été inscrits dans les années antérieures.

M. Martin Corbeil indique que les centres de services scolaires sont autorisés à utiliser leur surplus jusqu'à concurrence de 15%. Le conseil d'administration a affecté ce surplus pour des dépenses ponctuelles comme l'achat de mobilier scolaire.

M. Martin Corbeil mentionne que le contrat de rénovation pour la piscine Sylvie-Bernier est en cours.

4.3. Représentant du comité consultatif des services aux EHDAA

M. Denis Lefrançois indique que dans les classes, en général, il y a un trop grand nombre d'élèves.

Mme Julie Baribeau mentionne que cette situation ne favorise pas l'élève en difficultés scolaires.

4.4. Délégués à la Fédération des comités de parents du Québec

Mme Clémence Morin résume le conseil général de la FCPQ de la semaine dernière.

4.5. Autres représentants et comités

M. Hedi Kaffel informe qu'il n'y a pas eu de rencontre au comité consultatif de transport du centre de services scolaire.

5. Interventions des membres

M. Hedi Kaffel demande pourquoi les frais sont différents d'une école à l'autre. Il donne comme exemple les frais PEI pour la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette qui sont différents de ceux de Rochebelle.

M. Karl-Alexandre Jahjah et M. Stéphane Lapierre ont évoqué la tenue, sur la même demi-journée, des portes ouvertes des écoles secondaires du centre de services scolaire. Il en ressort que les portes ouvertes devraient s'étendre sur des journées différentes ou au moins toute la journée pour permettre aux familles de visiter plus d'une école.

Le Collège des Compagnons a adopté le projet éducatif.

6. Fermeture de la séance

6.1. Prochaine réunion – 7 février 2024

6.2. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 17.